39e Année - N° 3011. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 9 Juillet 1927

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25 Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 1,25
Réclames (la ligne) 1,00
Commerciales (la ligne) 1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

Entrevue de la délégation Parlementaire des Hautes et Basses-Alpes avec M. Reymond Poincaré, président du Conseil

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro les Parlementaires des Hautes et Basses-Alpes avaient demandé audience à M. Poincaré pour l'entretenir de la situation intolérable créée aux justiciables des arrondissements de Sisteron et d'Embrun par l'absence ou l'insuffisance d'avoués dans ces deux arrondissements.

Cette entrevue a eu lieu aujourd'hui Mercredi à 10 h. 30. Etaient présents pour les Hautes-Alpes : MM. Cornand sénateur et Petsch, député.

Pour les Basses-Alpes : MM. Perchot et Honnorat sénateurs, Gardiol et Michel députés, De Courtois président du Conseil Général des B-Alpes, Emile Galici Conseiller Général de Sisteron.

La délégation avait tenu à s'adjoindre notre collaborateur Emile Galici, tant en raison de sa connaissance approfondie de la question que de sa qualité de représentant d'une population directement intéressée, c'est-à-dire la population de l'arrondissement de Sisteron.

Après que M. Petsch eut présenté la délégation à M. le Président du Conseil et exposé le but de la démarche, notre Conseiller Général prit la parole et indiqua dans les termes suivants la situations péciale faite aux justiciables de notre arrondissement.

Monsieur le Président du Conseil,

Permettez-moi de vous remercier tout d'abord d'avoir bien voulu malgré la besogne accablante dont vous assumez la charge permettre aux représentants des Hautes et des Basses-Alpes et à moi-même de vous exposer une cause que nous croyons juste et qui, nous en avons la certitude, n'aura pas de défenseur plus opiniâtre que vous lorsque nous l'aurons développée devant vous.

Pour ne pas abuser de vos instants, je serai très bref ; voici en quelques mots la raison de notre entrevue : L'arrondissement de Sisteron n'a plus d'avoués ; deux ont démissionné, le troisième est décédé et n'a pas été remplacé. Dès lors si un justiciable de cet arrondissement veut soumettre un différend à la justice de son pays, il ne peut pas, *comme n'importe quel citoyen de n'importe quel département français*, porter l'affaire devant le tribunal du chef-lieu de département car il n'y a pas d'avoué compétent pour le représenter.

Je m'empresse de dire que cette situation est antérieure au décret du 3 septembre 1926 sur la réforme judiciaire et qu'elle n'en est donc pas la conséquence.

N'ayant pas d'avoués compétents pour le représenter devant le Tribunal Départemental, les justiciables sont obligés d'aller en " règlement de juges " ou plus exactement en " désignation de juges " devant la cour d'appel d'Aix. Ce qui nécessite une dépense que l'on peut évaluer avec le déplacement à 500 ou 600 francs environ.

Il s'en suit donc que pour une affaire, le justiciable de l'arrondissement de Sisteron paiera 500 francs de plus que paiera pour une affaire analogue le plaideur de Lille, Quimper, Nancy, etc. Et cela pour des raisons qui ne lui sont nullement imputables. En d'autres termes, parce que notre arrondissement est un pays pauvre où les charges d'avoués ne trouvent plus de titulaires on nous impose une charge supplémentaire dont sont dispensés les justiciables des régions riches. Je suis sûr, M. le Président du Conseil, que cet argument vous a déjà gagné à notre cause. Nos collègues des Hautes-Alpes vous diront sans doute tout-à-l'heure qu'Embrun est dans le même cas que Sisteron. Je vous dirai, moi, que nous sommes à Sisteron, plus mal partagés encore, car dans tous les cas de l'espèce qui lui sont soumis, la Cour de Grenoble renvoie les parties d'Embrun devant le Tribunal Départemental de Gap, tandis que la Cour d'Appel d'Aix, pour des raisons dont elle est seule juge, renvoie invariablement les justiciables de l'arrondissement de Sisteron devant le Tribunal civil d'Aix. Devons-nous nous féliciter de ce que l'on ne nous envoie pas plaider à Toulon c'est-à-dire à 300 kilomètres ?

Nous n'ignorons pas, mes collègues et moi, que le gouvernement s'est ému de cette question et qu'il a l'intention de déposer un projet de loi pour mettre fin a d'aussi regrettables errements. M. le Garde des Sceaux qui a bien voulu recevoir la Commission interdépartementale des Hautes et Basses-Alpes, nous a donné connaissance de ce projet qui vous est actuellement soumis. Nous sommes convaincus que vous emploirez votre double autorité de juriste et de chef du gouvernement pour obtenir le vote du projet. Mais vous êtes trop averti des usages parlementaires pour penser un seul instant qu'un tel résultat pourra être obtenu sous peu. Le projet prévoit en effet une entente entre avoués de rattachement et avoués rattachés ; il règle le rachat volontaire, ou imposé, selon le cas, des études supprimées ou devenues vacantes ; il touche donc à de multiples intérêts qui ne manqueront pas de se manifester par des interventions à la tribune et dans les Commissions. Les justiciables de Sisteron risqueraient donc de payer longtemps encore des frais qui n'incombent pas aux autres citoyens français si nous étions obligés d'attendre la solution générale préconisée par par M. le Garde des Sceaux.

La délégation ici présente estime que c'est par l'examen des cas individuels, que la question pourra être résolue.

En tout cas en ce qui concerne la situation spéciale de l'arrondissement de Sisteron, vous pouvez si vous le voulez bien, prendre une mesure qui ne lèsera aucun intérêt, au contraire, elle sera profitable à tous. Il vous suffira de déposer un projet de loi déclarant que l'arrondissement de Sisteron n'ayant plus d'avoués les justiciables de cet arrondissement pourront, pour faire connaître leurs droits en justice s'adresser au tribunal départemental par l'intermédiaire de *n'importe quel avoué du département.*

Cette décision ne lèsera en rien les intérêts des avoués démissionnaires ou ceux des héritiers des avoués décédés puisque lorsque votre projet de loi sur le rachat des études sera voté, ils toucheront le prix intégral que le Parlement aura fixé.

Elle sauvegardera de plus les droits du Trésor et ceci, c'est au Ministre des finances que je m'adresse plus spécialement, car en présence des frais très élevés de la procédure en règlement de juges, nombre de justiciables se voient dans l'obligation de faire appel à l'Assistance Judiciaire, ce qui fait que c'est en définitive sur le fisc que retombent ces dépenses supplémentaires.

Enfin la solution que nous vous suggerons aura l'avantage de rétablir l'égalité entre les citoyens français voulant faire appel à la justice de leur pays en faisant tomber cette sorte de servitude dont sont frappés actuellement, pour des raisons indépendantes de leur volonté, les populations de l'arrondissement de Sisteron. Nous faisons appel M. le Président du Conseil à votre haut esprit de justice pour l'adoption de cette solution.

Le Président du Conseil se montra vivement touché par les arguments de tous les membres et promit d'user de toute son influence pour que satisfaction fut donnée à nos légitimes revendications.

Il a été décidé que la délégation allait se mettre en rapport avec les services du ministère de la Justice et la commission de législation Civile pour trouver une solution pratique qui mette fin à la situation vraiment injuste faite aux arrondissements d'Embrun et de Sisteron.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions qui interviendront à ce sujet.

ECHOS

L'emprunt

M. Poincaré mettait la dernière main à son projet d'emprunt, quand on lui annonça la visite de M. Malvy.

Le président de la commission des finances de la Chambre venait demander au président du conseil de bien vouloir soumettre son projet d'emprunt aux Chambres.

— Jamais de la vie, répondit M. Poincaré. La loi m'autorise à agir par décret. Je ne veux pas faire perdre de temps aux assemblées.

Et le président du conseil envoya son décret à *l'Officiel*.

Cependant M. Malvy revint le lendemain à la charge.

— Venez vous expliquer, dit-il à M. Poincaré, devant la commission des finances.

— Quand l'emprunt sera couvert, répondit le président du conseil.

— Nous serons devant le fait accompli.

— C'est ce que je veux...

— Alors, nous n'avons plus aucun droit ?

— Si, vous avez le droit de contrôle.

— Après... Mais avant ?

— Vous pouvez toujours m'interpeller...

Mais M. Malvy n'interpella pas.

Et le scrutin d'arrondissement

On n'est pas d'accord, à la chambre, sur le retour au scrutin d'arrondissement.

Il avait été convenu, en effet, quand l'indemnité parlementaire fut augmentée, que le nombre des députés serait réduit.

Or, les députés sont aujourd'hui au nombre de 584, et les partisans du scrutin d'arrondissement veulent élever ce nombre à 607, et même, si l'on écoute les députés des colonies, à davantage.

Là est l'écueil.

On votera bien le retour à l'arrondissement, mais on refusera le chiffre de 607 députés.

M. Baréty, rapporteur de la commission, cherche un terrain de transaction.

Le Caporal major

M. Renaudel défendait devant la Chambre le projet socialiste portant réorganisation de l'armée. Il parlait avec abondance sur ce sujet, écouté avec intérêt par l'assemblée quand soudain un communiste lui cria :

— Il faudra que Painlevé vous nomme caporal major ..

M. Renaudel demeura un instant interloqué. Puis il répliqua :

— J'aime mieux être caporal major dans l'armée française que soldat d'honneur de l'armée rouge, comme Doriot...

(*Cyrano*)

© VILLE DE SISTERON

Grand Concours de Tir

La Société de tir National de Digne sous les auspices du *Petit Parisien* organise un grand concours de tir réservé à toutes les Sociétés de tir du département. Cette épreuve dotée de prix intéressants, objets d'art de valeur, se disputera au stand de la Bléone, les Dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 Juillet de 14 heures à 18 heures, soit au fusil, soit à la carabine.

Toutes les Sociétés du département recevront le règlement de ce Grand Concours et sont invitées cordialement à nous adresser le plus grand nombre possibles de leurs adhérents.

Les tirs seront exécutés en une seule ou plusieurs séances au gré de chacun. La catégorie A est réservée pour le fusil aux adultes ; la catégorie B est toujours pour la même arme, à la jeunesse ; la catégorie C pour le tir à la carabine Les séries de 4 balles sont illimitées. Pour le classement on additionnera le nombre de points des 10 meilleurs cartons pour chaque tireur. Seules les balles touchant le point noir ou visuel de 0 m 40 divisé en 5 zones seront retenues. Une organisation minutieuse permettra à chaque concurrent de régler et contrôler son tour. Ainsi chaque dimanche de juillet va voir affluer les as de la gachette au stand de la Bléone tout nouvellement installé, qui a eu l'honneur d'être inauguré par le 14e Concours Fédéral, qui a obtenu un si grand succès. Les lots du Concours sont exposés dans la vitrine de M. Maurel, modes, boulevard Gassendi à Digne.

-:-

Dimanche 3 courant, dans l'après-midi a commencé le grand Concours départemental de Tir. Dès l'ouverture du Stand les tireurs se pressaient pour prendre leur No d'ordre. Bientôt les échos de la montagne résonnaient au claquement sec des fusils. Par moment l'on voyait s'agiter à la butte le drapeau rouge annonçant les 10 points d'une balle bien placée. Moins bruyante, la carabine, couverte par la grande voix du Lebel, allait bon train et c'était un plaisir de voir les jeunes gens surtout, faire merveille. Avec satisfaction, la Commission a vu quelques membres des Sociétés étrangères à la ville, prendre part à ce tournoi. Elle renouvelle son appel à tous les tireurs du département à venir disputer sur son stand merveilleusement installé, les beaux prix dus à la générosité du *Petit Parisien*, de Monsieur Jacques Stern et à la société de Digne. D'autres prix nous sont promis, ce qui porte à 7 le nombre des prix réservés à chaque catégorie. Les dames peuvent prendre part au concours ; leurs points seront majorés de 10 o/o et la Commission serait heureuse de voir ce concours agrémenté de leur charmante présence.

En résumé, belle journée de début, pleine d'entrain, faisant présager un beau concours où vont se disputer à présent les premières places.

Dimanche prochain 10 courant, la deuxième séance s'ouvrira donc dès 14 heures.

L'Effort contre la Tuberculose dans les Basses-Alpes

Sous les auspices du Comité National de Défense contre la Tuberculose, fondé par M. Léon Bourgeois, et dont le président actuel est M. André Honnorat, notre dévoué sénateur, un Comité départemental d'Hygiène sociale et de lutte contre la Tuberculose vient d'être créé à Digne. Le siège du Comité départemental est à la Préfecture.

Le but de ce comité est d'organiser la préservation antituberculeuse dans le département, notamment la création d'un dispensaire ayant à sa tête un médecin spécialisé.

Le rôle du dispensaire consiste à rechercher les tuberculeux, à établir le diagnostic grâce à l'outillage radioscopique et aux laboratoires ; à s'occuper du placement, dans les établissements de préservation, des enfants menacés par la contagion, des tuberculeux dans les établissements de cure et, d'une manière générale, à assurer l'hygiène et la prophylaxie au foyer familial.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Certificat d'Etudes primaires.

Mercredi ont eu lieu dans notre ville les examens du certificat d'études primaires aux élèves garçons et filles des écoles de Sisteron et du canton.

Voici les résultats complets :

Canton de Sisteron : 37 candidats présentés, 32 définitivement reçus. Ont été admis :

Sisteron — Ecole communale des filles. Mlle Peyron, directrice : Audibert Rose, Blaizac Henriette (mention bien), Brouchon Angèle, Canton Elise, Margaillan Reine, Mévolhon Thérèse (mention bien), Meyer Charlotte (mention bien), Paret Albertine, Taxil Suzanne.

Ecole communale des garçons, M. Rouvier, directeur : Bertagnolio Gino, Boudoul André, Bourgeon Adrien, Nicolas Henri (mention bien), Petit Paul, Piot Gaston, Siard Frédéric.

Ecole primaire supérieure. Cours préparatoire. Mme Gras institutrice déléguée : Booz Paulette (mention bien), Noiray France (mention bien).

Ecole de la Baume. Mme Turcan, institutrice : Allègre Maurice.

Les Armands. Ecole de garçons : Aubert Emilien, Bellon Henri, Chabrand Gabriel Chanuel Raoul, Doussoulin Raoul, Mouriès Marius.

Ecole de filles : Messonnier Jeanne, Mourre Geneviève, Sarlin Jeanne.

Les Bons-Enfants. Mme Allègre, institutrice : Truchet Adrien.

Entrepierres : Baille Yvonne, Charamat Germaine.

Feissal : Pécoul Faustin.

Félicitations aux maîtresses, maîtres et élèves.

Conflit apaisé

Nous sommes en période de sériciculture ; deux maisons de grainage ont ouvert leurs portes à un flot de demoiselles et de dames, qui, pendant deux mois environ, vont procéder à un travail délicat et minutieux consistant à faire un tri des papillons males et femelles. Le personnel qui travaille au grainage de M. Brémond avait tenu la semaine dernière une réunion pour élaborer un cahier de revendications demandant une augmentation de salaire. Le cahier fut présenté à M. Brémond qui s'empressa d'ailleurs d'accepter les revendications légitimes de son personnel, il évita ainsi un conflit qui aurait pu s'aggraver alors même que le travail ne s'est pas arrêté une minute.

C'est donc un conflit évité grâce au bon esprit des deux parties.

Tout est bien qui finit bien.

Don

A l'occasion du mariage de Mlle Marguerite Clément avec M. Ismaël Imbert une collecte faite au profit des mutilés de l'arrondissement de Sisteron a produit la somme de 100 frs. qui a été versée au trésorier de l'association.

Le conseil d'administration remercie chaleureusement les généreux donateurs, et adresse aux jeunes époux ses meilleurs vœux de bonheur.

Ecoutez ceci :

Frein négligé vous mettra bientôt affligé. Vengeance de freins casse les reins.

GARAGE BUES.

AVIS. — M. de Malijay a l'honneur d'informer M. Louis Imbert qu'il est retraité du P. L. M., et non gérant d'un immeuble dont il n'a pas les clefs.

J. DE MALIJAY.

Foot-Ball Association

Les clubs des Hautes et Basses-Alpes sont informés que le secrétaire du District tient à leur disposition des licences 1927-28. Ils peuvent les demander d'ores et déjà, en joignant à leur lettre le montant à raison de deux francs par exemplaire plus un franc pour frais d'envoi. Leur attention est attirée sur les nouvelles dispositions concernant les licences, dispositions qui ont paru dans les numéros de France Foot-Ball de Mai et Juin, auxquelles ils doivent se conformer strictement. Tous renseignements complémentaires dont ils pourraient avoir besoin leur seront fournis par le secrétaire :

Marcel Barrès, Banque des Alpes à Gap.

Avis — Il est défendu de couper des fleurs de Lavande dans la propriété de la campagne du plan Massot et du terrain attenant loué par M. Couton sous peine de procès-verbal.

La BANQUE DES ALPES *reçoit sans frais les souscriptions à l'Emprunt 6 o/o 1927 amortissable.*

Prix d'Emission : **460 francs,**

Les souscriptions sont reçues en **espèces** *ou en* **Bons de la Défense Nationale.** *La durée de l'emprunt est fixée du* **27 Juin** *au* **23 Juillet 1927.**

Bureau ouvert tous les jours Place du Tivoli, Sisteron.

ETAT-CIVIL

du 1er au 8 Juillet

NAISSANCES

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Henri Louis Félix Reynaud, cultivateur à Sisteron, et Mlle Cyprienne Andréa Oddou, s. p à Sisteron.

MARIAGES

DÉCÉS

Paulin Albin Bellier, 74 ans, cultivateur, hôpital.

Antonio Garhulino, 58 ans, terrassier, hôpital.

Foire

Aprés demain lundi grande Foire à Sisteron.

Etude de Me **ROUBAUD**, *notaire à SISTERON*

Jean ESMIEU, *successeur désigné Diplômé de l'Ecole de Notariat de Lyon*

VENTE de Fonds de Commerce

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte aux minutes de ladite étude en date du 1er Juillet courant, enregistré à Sisteron le cinq courant folio 17 case 97, Monsieur **Latil** Léon, camionneur, et Madame **Bouillot** Célesta, son épouse, demeurant à SISTERON, ont vendu à Monsieur **Magaud** Clément, épicier, demeurant à SISTERON, l'entreprise de *Camionnage, factage et transports de dépêches postales* qu'ils exploitaient à SISTERON

Opposition sous peine de forclusion dans les dix jours de la deuxième insertion en ladite étude, domicile élu.

Collège — Baccalauréat. — Nous apprenons à l'instant et nous sommes heureux d'annoncer le brillant succés de nos collégiens aux examens du baccalauréat. Sur 7 présentés 5 sont déclarés admissibles : ce sont M. I. Mogis, Monge, Plat, Laurent, Thélène Félicien

Crédit à l'Epargne

Au tirage du 2 Juillet l'Agence de Sisteron de cette intéressante société a été de nouveau favorisée.

Le No 285.933 tarif 2, a été remboursé à 500 frs. à M. Albert Florentin à Sisteron (B-A).

CREDIT à L'EPARGNE

Fondé en 1886

Société de Capitalisation à forme mutuelle

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

La plus ancienne de toutes les Sociétés similaires

Exposition Internationale de Paris 1909 : Diplôme de Grand Prix.

Exposition Internationale de Strasbourg 1923 : Médaille d'Or.

Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours.

Siège Social : En son immeuble : 11, Place Bellecour, LYON

Ses opérations permettent de constituer un capital de **1000** fr en **15** ans ; Versement **5** francs par mois ; tirages mensuels.

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(B.-Alpes).*

Articles de pêche, en vente à la Librairie LIEUTIER.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour visiter l'Avalonnais et le Morvan

Le moyen le plus pratique et à la fois le plus économique pour visiter les curiosités que recèle l'admirable région de l'Avalonnais et du Morvan, c'est d'en parcourir les routes en automobile.

Les autocars P. L. M. qui sillonnent cette région jusqu'au 30 septembre, offrent, à cet égard, aux touristes, toutes les commodités désirables : confort, régularité des horaires et choix judicieux des itinéraires.

Les jeudi et dimanche jusqu'au 30 juin, des voitures partent le matin d'Avallon et y reviennent le soir même en passant par Quarré-les-Tombes, La Pierre-qui-vire, Gouloux, Le Lac des Settons, Montsauche, Lormes, Le Château de Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay et Sermizelles.

Du 2 Juillet au 30 septembre, ce circuit sera remplacé par deux autres, qui partiront également d'Avallon l'un pour la visite de l'Avalonnais, l'autre pour celle du Morvan. Le premier aura lieu tous les jours et permettra de visiter La Pierre-qui-vire, Quarré-les-Tombes, Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Xézelay et les curieuses grottes d'Arcy-sur-Cure une des principales attractions du tourisme de l'Avalonnais. L'autre sera effectué les mardi, jeudi et dimanche, pendant les mois de juillet et de septembre, tous les jours en août, et passera par Méluzien, Quarré-les-Tombes, la Roche du Chien, Gouloux, Montsauche, Le Lac des Settons, Château-Chinon, Lormes et Chastellux.

— BOURRELLERIE —
— SELLERIE —

SOMMIERS - MATELAS

Léopold Maurel fils

Place de la Pousterle
SISTERON

Prix défiant toute concurrence
Livraison rapide

© VILLE DE SISTERON

LE PLUS EFFICACE DES REMÈDES

Il n'existe pas de remède plus efficace que la poudre Louis Legras pour calmer instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, suites d'influenza et de pleurésie. Les rhumes négligés guérissent de même rapidement par l'emploi de cette Poudre merveilleuse qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 3 fr. 75 (impôt compris) adressé à LOUIS LEGRAS 1, Boulevard Henri IV, Paris.

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRÉSOR 6 O/O

amortissables en 50 ans au maximum

Prix : 460 francs par titre de **500** francs

Coupons semestriels : 10 janvier et 10 février

Ces obligations seront exemptes pour toute leur durée de toute taxe spéciale frappant les valeurs mobilières

Les **Bons de la Défense Nationale** *émis avant le 3 Juin 1927, seront admis à l'échange contre ces nouvelles obligations 6 o/o.*

Sur la base du prix de **460** francs, les Obligations du Trésor procurent un rendement de **6,67 o/o** net d'impôt.

On souscrit sans frais à la

Société Générale

à **DIGNE**, 15. Boulevard Gassendi, et à son bureau de **SISTERON**, rue Droite.

VENTE

de tout un matériel agricole

pour cause de fermage

tels que **charrettes. faucheuses, charrues, harnais.** etc...

S'adresser à M. Reynier, en ville.

Félix DUPERRON

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

Etudes,
Plans,
Devis,
Métrés,
Expertises,
Bornages.

Avenue Gambetta (Route de Nice)

DIGNE

TEINTURERIE LYONNAISE

KOCH, successeur de **GOLLION**

— Rue Elisée, GAP —

DEPOT : Mme **Tourniaire**, 48, Rue Droite, SISTERON.

M. KOCH a l'honneur de vous informer que par suite d'améliorations apportées dans son matériel et vu l'augmentation de son personnel, il sera à même de livrer rapidement tous les travaux que vous lui confierez.

Noir pour Dame en 24 heures.
Toutes les teintes à l'échantillon.
Nettoyage à sec perfectionné.

Mme TOURNIAIRE se charge également de tous travaux de plissage et jours à la machine.

Tous les travaux sont livrés dans la semaine. *Meilleurs prix.*

OFFRE EXCEPTIONNELLE
BIDONS RECLAME

PEINTURE

40 kilos 80 francs
20 kilos 45 francs

Pour tons blanc et gris. Autres tons 90 et 50 francs. Récipient compris. Expédit. port dû. Paiement d'avance ou contre remboursement. Prête à l'emploi. Qualité garantie. Pour tous matériaux. Int. et Ext. Reprise si pas satisfaction. Notice régérences et prix pour toute quantités. Etabl **UNIC-COLOR**. Service Z. F. 5 bis rue République, à **PUTEAUX** (pont Neuilly) Seine.

A CEDER Boucherie-Charcuterie Epicerie

très bonne clientèle. Pour renseignements, s'adresser à M. F. **Alphand**, PEYRUIS (Basses-Alpes).

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon**

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts.

TEIGNEZ

vous-même tous genres de tissus
en 20 minutes
avec la nouvelle Teinture

KABILINE

RAVIVEZ VOS ÉTOFFES

légères en **5** minutes avec les

BOULES KABILINES

les plus riches en colorant

VENTE RECLAME

Droguerie Bernard

52, rue Droite - SISTERON

Nombreux sont les cyclistes qui roulent sur la même machine depuis plus de

vingt ans,

car ils avaient choisi une bicyclette

Peugeot

faites comme eux

Voir les derniers modèles de cycles et motos chez l'agent :

CH. FÉRAUD
SISTERON

Vente à crédit

Location d'Automobiles

A. ALLIBERT

CAFE DES ALLIES

Téléphone 3. *SISTERON.*

E. CASAGRANDE

DENTISTE, 10 place de l'Horloge, SISTERON

Consultations tous les jours sauf le Jeudi qu'il réserve pour St-Auban

---

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

---

Garage des Alpes

RAMÉRO

Cours St-Jaume - SISTERON - Basses-Alpes

Soudure Autogène,

Location d'Automobiles,
Voitures et Camionnettes,
Fournitures - Huiles - Essence

VENTE
de voitures d'occasion remises à neuf. Travail soigné.

Réparations en tous genres.
Prix modérés

Aperçu de quelques modèles :

Camionette Ford 700 k. très grande carosserie	5,500 fr.
Normande 500 k. démarage, écl. électriques	8,500 »
Frégoli 500 k. Torpèdo 6 pl. sans transform.	6,500 »
Chassis Ford écl. dém.	6,500 »
Ford origine, 5 et 6 pl. dém. conduite intér.	8,500 »
Chassis 1 ton. 6 jantes démarrge écl. électriq.	8,500 »
Normande 1 tonne	10,500 »
Camion 1000, 1500 k. bâché. 4 vitesses	13.500 »

— Garage pour autos et camions —

Location d'Automobiles

GARAGE GALVEZ

Rue de Provence — SISTERON

—o— TELEPHONE 2. —o—

En vente à la Librairie Pascal Lieutier.

DÉPOT — 28, Rue d'Enghien, 28. — PARIS

EN VENTE PARTOUT

En vente à la librairie Lieutier.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

Automobiles CITROËN

les

plus solides

QUELQUES PRIX

TORPEDO B. 12	18.000 francs
TORPEDO B. 14	20.700 »
Conduite Intérieure	23.100 »
Conduite intérieure gr. luxe	24.600 »

les moins chères à l'achat, les plus économiques à l'usage

et les

CAMIONNETTES 1 TONNE

toutes carrossées à partir de 20.100 francs

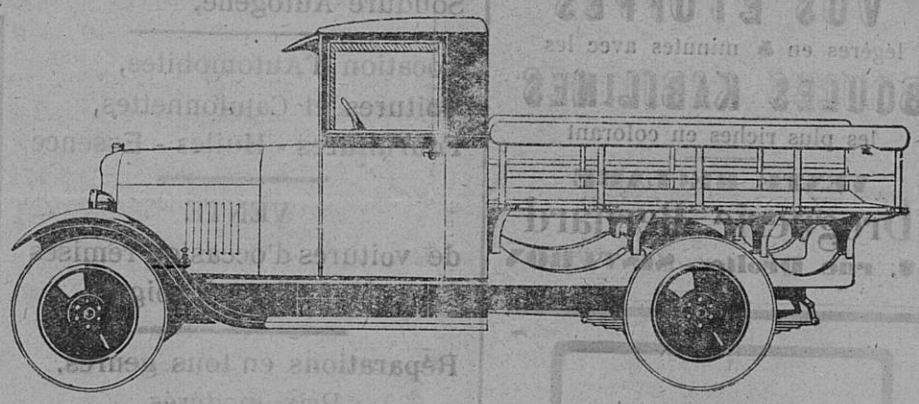

supplément pour conduite intérieure 600 francs

GRAND CHOIX DE CAROSSERIES

Toutes les Citroëns sont munies de freins sur les 4 roues et les prix s'entendent avec accessoires

Atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix modérés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON